

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 30 mars 2007  
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Agence Locale de l'Energie - Subvention - Décision - Autorisation**

Monsieur GUICHARD présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Agence Locale de l'Energie est une association « loi 1901 » créée le 23 janvier 2007, à l'occasion de la première assemblée générale constitutive, à l'initiative de la Communauté Urbaine de Bordeaux, en collaboration avec le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde, et avec le soutien de l'ADEME et du programme européen "Intelligent Energy Europe".

Cette association a pour objet de développer une dynamique locale de maîtrise des consommations, de recherche de l'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables.

L'année 2007 est une année de démarrage pour l'Agence Locale de l'Energie, dont l'ambition est de constituer :

- ▷ un **outil d'aide à la décision** des collectivités, des entreprises et des consommateurs pour qu'ils fassent des choix raisonnés et mettent en œuvre les actions nécessaires à une meilleure maîtrise des consommations et dépenses énergétiques,
- ▷ un **centre de ressources** pour le développement et l'application de nouvelles solutions techniques,
- ▷ un **soutien au développement de solidarités locales** dont la gestion de l'énergie et de l'eau est un des vecteurs principaux,
- ▷ un **lieu d'échanges entre tous les acteurs de l'énergie** : producteurs et distributeurs, autorités concédantes, bailleurs, consommateurs,
- ▷ un **relais des politiques européenne, nationale et locale** auprès des différents acteurs.

L'Agence Locale de l'Energie commencera son activité avec une équipe composée de 3 personnes : 1 directeur, 1 ingénieur énergie et un assistant de direction/chargé de communication. Cette équipe sera, dans les années suivantes, renforcée par un technicien et un autre ingénieur spécialisés dans le domaine de l'énergie.

## ▪ Missions de l'ALE

Les missions de l'ALE s'inscrivent dans un objectif de contribution à la recherche de l'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables, notamment dans les secteurs du bâtiment et des transports, comme par exemple :

- ▷ Accompagnement de la politique du logement afin de promouvoir la démarche HQE et la recherche de l'efficacité énergétique pour les nouvelles constructions et les réhabilitations de bâtiments existants,
- ▷ Participation aux démarches de type Plan Climat et Agenda 21 et à leur mise en œuvre,
- ▷ Assistance aux communes de l'agglomération et à la CUB pour la maîtrise des consommations énergétiques de leur patrimoine, conseil et assistance pour l'ouverture des marchés et préparation de groupements de commandes,
- ▷ Assistance aux communes de l'agglomération et à la CUB pour la réalisation d'installations en énergies renouvelables (chaufferies bois, systèmes solaires thermiques et photovoltaïques, géothermie),
- ▷ Accompagnement dans l'application du nouveau chapitre du Code de la construction et de l'habitation relatif au diagnostic de performance énergétique des bâtiments,
- ▷ Actions de sensibilisation et de formation sur différentes thématiques liées à l'énergie,
- ▷ Conseil et assistance dans la mise en place du système des certificats d'économie d'énergie.

## ▪ Prévision budgétaire

Notre établissement public est sollicité pour accorder la première subvention à cette association, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 180.000 € T.T.C. répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Charges de personnel	109 000	Commission Européenne	60 000
Communication	17 000	Communauté Urbaine	40 000
Déplacements	10 000	ADEME	15 000
Equipement	20 000	Conseil Régional	30 000
Location de locaux	14 000	Conseil Général	30 000
Divers matériel	10 000	Partenaires	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>180 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180 000</b>

La participation financière de la CUB pour l'année 2007 s'élève à 40.000 € décomposée de la façon suivante :

- une subvention de fonctionnement d'un montant total annuel de 20.000 € et objet de la présente délibération,
- une convention pluriannuelle d'objectifs pour un montant annuel de 20.000 € qui fera l'objet d'une présentation ultérieure dès sa mise au point.

La subvention de fonctionnement doit permettre à l'ALE de réaliser les missions de base de l'association qui sont :

- ▷ un centre de ressources « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » pour les PME/PMI, professionnels et collectivités ainsi qu'une mission de veille technologique et réglementaire sur ces thèmes,
- ▷ l'animation d'une politique territoriale de l'énergie, la promotion et la diffusion au niveau local, régional et national des actions de la CUB en faveur de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

Une convention pluriannuelle d'objectifs viendra compléter ce partenariat, au travers d'un programme d'action sur 3 ans.

## ▪ Conclusions

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les statuts de l'association joints en annexe,
- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 € à l'Agence Locale de l'Energie, à engager sur le budget principal de l'exercice en cours (2007), section de fonctionnement, chapitre 65, fonction 8330, article 6574, subvention ALE, CRB D400.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Mmes CURVALE, VIGNE et M. BRANA ne participent pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 AVRIL 2007

PUBLIÉ LE : 25 AVRIL 2007

M. Max GUICHARD